

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 9 juin 2017

Présents : M Marcel **JACQUIN**, Maire, Président

MM Jacques **ROLLAND**, Jean-Louis **GREAU**, Mara **PHILIP**, Marie-Odile **ROUSSELET**, Sylvain **BOUVIER**, Corinne **DRUHET**, Gisèle **PLAZA**, Lucienne **MARTIN**, Fabrice **MONNERY** et Rémy **BARGE**

Excusés : Daniel **DALLERY**, Patricia **GUENEAU** et Jean-Yves **NOEL**

Procurations : Daniel **DALLERY** à Jacques **ROLLAND**

Patricia **GUENEAU** à Corinne **DRUHET**

Jean-Yves **NOEL** à Jean-Louis **GREAU**

Secrétaire : Sylvain **BOUVIER**

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2017 est approuvé.

Agrandissement de l'école, Approbation de l'Avant-Projet Définitif, du Permis de construire et du Choix de la procédure de consultation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dossier d'Avant-Projet Définitif présenté, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire et décide de recourir à la procédure adaptée pour la consultation des entreprises.

Agrandissement Maison des Jeunes, Approbation de l'Avant-Projet Définitif, du Permis de construire et du Choix de la procédure de consultation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dossier d'Avant-Projet Définitif présenté, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire et décide de recourir à la procédure adaptée pour la consultation des entreprises.

Cœur de village – Marchés de Travaux – Avenant n° 2 du lot 1 – Avenant n° 1 des lots 2, 3, 10, 11 et 13

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants des lots cités ci-dessus d'un montant total de 8 604,10 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant. Le montant total des travaux pour l'ensemble des lots s'élève désormais à 2 072 101,69 € HT.

Construction d'une bibliothèque – Marchés de Travaux – Avenant n° 1 du lot 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant du marché ci-dessus d'un montant de 4 131,00 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant. Le montant total des travaux pour l'ensemble des lots s'élève désormais à 901 928,77 € HT.

Extension et réaménagement de l'école – Marché de Maitrise d'œuvre – Avenant n° 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant du marché ci-dessus d'un montant de 92 130,00 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant. Le montant total du marché s'élève désormais à 183 430,00 € HT

Centre de Loisirs Sans Hébergement – Définition des différents tarifs – Année 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne plus déduire le versement de la Caf sur les factures et que les tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement sont définis, tels qu'ils sont repris sur le tableau joint en annexe, avec effet au 1^{er} septembre 2017.

Acquisition d'une cuisine – Appartement sis 53, résidence Les Sétives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la cuisine intégrée, installée par le dernier locataire, pour la somme de 950,00 € TTC.

Enquête Publique du 25 avril 2017 au 1^{er} juin 2017 inclus – Demande d'autorisation présentée par la SA VENTE-PRIVEE.COM en vue de l'extension de la plate-forme logistique à SAINT-VULBAS – Avenue des Chênes – Parc Industriel de la Plaine de l'Ain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

Permis poids lourds

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire supporter par la Commune le montant de la dépense relative au passage du permis poids lourds par les agents du service technique concernés.

Centre International de Rencontres – Définition des différents tarifs – Année 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les nouveaux tarifs HT tels qu'ils sont repris sur les 3 tableaux joints en annexe, avec effet au 1^{er} septembre 2017, décide de maintenir un prix dégressif en fonction du nombre de jours consécutifs de location et décide de conserver uniquement la billetterie du boulodrome.

Construction d'une bibliothèque – Marché de Maitrise d'œuvre – Avenant concernant les révisions de prix des cotraitants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant du marché ci-dessus ayant pour objet le maintien ou la renonciation des révisions de prix sur les honoraires des cotraitants, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 12 juin 2017

Le Maire,

Mairie de Saint-Vulbas (AIN)

Marcel JACQUIN